

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

INNOVIS

DIPP 5305

Date de révision : 15 janvier 2019

Version : 3

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise :

1.1 Identificateur de produit:

DÉTARTRANT CUISINE MULTI PRO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Détartrant conçu pour l'élimination du tartre de toute la vaisselle, batteries, petit matériel.

Utilisations non recommandées :

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

INNOVIS BVBA

Kanaaldijk 255

2900 Schoten

Tél: 003236471678 — Fax: 003236446834

E-mail : info@innovis.be — Site web : <http://www.innovis.be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Belgique : +32 70 245 245

France : Centre antipoison de Nancy:03.83.85.85.18

2 Identification des dangers :

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Corr. cut. 1B / SGH05 - H314

2.2 Éléments d'étiquetage :

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement :



Danger

2.2.2 Contient : Acide phosphorique

2.2.3 Mention de danger :

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2.4 Prévention :

P260 Ne pas respirer les fumées / vapeurs.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2.2.5 Intervention :

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.2.6 Elimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3 Autres dangers :

La solution dans l'eau est un acide fort, qui réagit violemment avec les bases et qui est corrosive.

3 Composition/informations sur les composants :

Acide phosphorique	1 < C < 5	CAS N°: 7664-38-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485927-24 CLP Classification: SGH05 Corr. mét. 1 - H290 SGH05 Corr. cut. 1B - H314
Isotridécaneol, éthoxylé (>=2.5 EO)	1 < C < 5	CAS N° : 69011-36-5 N° CE : 931-138-8 Numéro d'enregistrement REACH: exempté (polymère) CLP Classification : SGH07 Tox. Aiguë 4 - H302 SGH05 Lés. oc. 1 - H318

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4 Premiers secours :

4.1 Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux :

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation :

Placer le sujet dans une zone aérée.

4. 1. 3. Contact avec la peau :

Enlever les vêtements souillés.

Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

4. 1. 5. Ingestion :

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation :

Non concerné

4. 2. 2. Contact avec la peau :

Provoque de graves brûlures.

4. 2. 3. Contact avec les yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

4. 2. 4. Ingestion :

Graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Avis aux médecins

5 Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction:

En cas d'incendie à proximité : tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité :

Aucun.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

Laver ensuite abondamment à l'eau

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7 Manipulation et stockage :

7.1 Manipulation :

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation

Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique :

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s) :

Lire l'étiquette avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir hors de portée des enfants.

Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

7.2 Stockage :

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage :

Conserver à l'abri du gel.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner :

HYPOCHLORITE DE SODIUM

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur :

De même nature que celui d'origine

7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés :

Eviter les emballages métalliques non protégés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Utilisation professionnelle

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

8.1 Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition :

* Composant : acide phosphorique No. CAS 7664-38-2

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA) : 1 mg/m³

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL) : 2 mg/m³

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT) : 0,5 ppm, 2 mg/m³
France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME) : 0,2 ppm, 1 mg/m³

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

* Composant : acide phosphorique No. CAS 7664-38-2

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 2,92 mg/m³

Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 0,73 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Protection des voies respiratoires :

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection respiratoire conforme à EN 141.

8.2.2. Protection des mains :

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : gants en Néoprène

8.2.3. Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié

Vêtement de protection résistant aux acides.

8.2.4. Protection des yeux :

Lunettes de sécurité à protection intégrale - Écran facial

8.3. Mesure(s) d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

9 Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9.1.1. Aspect : liquide

9.1.2. Couleur : rose

9.1.3. Odeur : caractéristique

9.1.4. PH : Pur à 20°C : 1,5 +/- 0,5

9.1.5. Point / intervalle d'ébullition : Non déterminé.

9.1.6. Point d'éclair : Non déterminé.

9.1.7. Limites d'explosivité : Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

9.1.8. Densité relative (eau = 1) : 1,026 +/- 0,02 à 20°C

9.1.9. Viscosité : Non déterminé.

9.2. Autres informations :

9.2.1. Hydrosolubilité : Produit hydrosoluble

9.2.2. Liposolubilité : Non concerné

9.2.3. Solubilité aux solvants : Non concerné

10 Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité:

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Ne pas mélanger avec d'autres produits

10.4 Conditions à éviter:

PAS de contact avec les surfaces chaudes.

10.5 Matières incompatibles :

Ne jamais mélanger avec de l'eau de javel ou de l'hypochlorite de soude.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Ne pas respirer les fumées.

11 Informations toxicologiques :

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange.

11. 2. Toxicité aiguë :

11. 2. 1. Inhalation :

* Composant : acide phosphorique No. CAS 7664-38-2
Donnée non disponible

* Composant : Isotridécaneol, éthoxylé (≥ 2.5 EO) CAS : 69011-36-5
Donnée non disponible

11. 2. 2. Contact avec la peau :

* Composant : acide phosphorique No. CAS 7664-38-2
DL50 dermal : 2740 mg/kg (Lapin)
Effets corrosifs (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

* Composant : Isotridécaneol, éthoxylé (≥ 2.5 EO) CAS : 69011-36-5
DL50 lapin : > 2.000 mg/kg
Lapin : non irritant

11. 2. 3. Contact avec les yeux :

* Composant : acide phosphorique No. CAS 7664-38-2
Effets corrosifs (Lapin)

* Composant : Isotridécaneol, éthoxylé (≥ 2.5 EO) CAS : 69011-36-5
Lapin : Effets irréversibles sur les yeux

11. 2. 4. Ingestion :

* Composant : acide phosphorique No. CAS 7664-38-2
DL50 Oral : 2600 mg/kg (Rat, femelle) (OCDE ligne directrice 423)

* Composant : Isotridécaneol, éthoxylé (≥ 2.5 EO) CAS : 69011-36-5
DL50 rat : > 300 - 2.000 mg/kg

11. 3. Sensibilisation :

Non sensibilisant

12 Informations écologiques :

12.1 Toxicité:

Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Non déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol:

Non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Non déterminé.

12.6 Autres effets néfastes:

Données non disponibles

13 Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés :

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s) :

Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets) ; art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)

14 Informations relatives au transport :

14.1 Information(s) générale(s):

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14.2 Numéro ONU: 1760

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies :
LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient de l'acide phosphorique)

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE : ADR/RID) :

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport : 8
14. 3. 2. Groupe d'emballage : II
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID : 8
14. 3. 4. Code danger : 80
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales : C9 274
14. 3. 6. Instructions d'emballage : P001 IBC02
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels : E

14. 4. Voies maritimes (IMDG) :

14. 4. 1. Classe : 8
14. 4. 2. Groupe d'emballage : II
14. 4. 3. Polluant marin : non
14. 4. 4. N° FS : F-A, S-B
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG : 8
14. 4. 6. Instructions d'emballage : P001

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA) :

14. 5. 1. ICAO/IATA classe : 8
14. 5. 2. Groupe d'emballage : II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA : 8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes : Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non concerné

15 Informations réglementaires :

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement EC/830/2015 – CLP 1272/2008.

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004 :

Agents de surface non ioniques : moins de 5%
Agents de surface anioniques : moins de 5%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Pas de données disponibles

16 Autres informations :

16. 1. Législation(s) suivie(s) : Abréviations et acronymes

CAS : Chemical Abstracts Service
CLP : classification, étiquetage et emballage
DNEL : dose dérivée sans effet
SGH : système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CL50 : concentration létale médiane
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3 :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

16. 3. Avis ou remarques importantes :

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions :

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Références et / ou bibliographie :

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

16. 6. Conseils relatifs à la formation :

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

16. 7. Historique :

16. 7. 1. Date de la première édition : 06/01/14

16. 2. 2. Date de révision précédente : 03/01/19

16. 7. 3. Date de révision : 15/01/19

16. 7. 4. Version : 3

16. 7. 5. Révision chapitre(s) n° : 15-16